

FONCTIONNEMENT DE COMPTE
BANQUES CORRESPONDANTES

TARIFS & CONDITIONS 2019

Mise à jour du 15 septembre 2019



BGFIBank Europe est la filiale française du groupe bancaire BGFIBank. Cette institution bancaire de premier plan est leader en Afrique Centrale (African Banker Awards 2019). Le Groupe **BGFIBank** est implanté dans 11 pays, en Afrique subsaharienne : Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal ; à Madagascar et en France.

BGFIBank Europe réalise des opérations bancaires et financières (gestion des flux et des excédents de trésorerie, financement du commerce international) pour une clientèle d'entreprises africaines et européennes.

Avec ses équipes spécialisées et sa présence locale, BGFIBank Europe vous ouvre les portes de l'Afrique subsaharienne.

BGFIBank Europe intervient sur l'ensemble de la chaîne logistique, du préfinancement jusqu'à l'escompte sans recours d'effets avalisés par des banques africaines.

Notre expertise se fonde sur trois métiers principaux :

- ❖ **Trade & Export Finance:** escompte d'effets, produits « trade finance vanille », émission et confirmation de crédit documentaire, remise documentaire...
- ❖ **Financements spécialisés :** préfinancement, financement de stocks sous CMA, financement pre-export, financement de campagnes agricoles,
- ❖ **Corporate Banking :** financement de BFR pour les entreprises exportatrices en Afrique, gestion des flux et des excédents de trésorerie.



Pour tout contact

01.45.62.62.70

contact@bgfi.fr

<https://www.bgfi.com/>

Sommaire

A.	Opérations au débit et au crédit du compte.....	4
	Paiements sortants.....	4
	Paiements entrants.....	4
B.	Services de comptes.....	4
C.	Crédits documentaires.....	5
D.	Garanties.....	5

A. Opérations au débit et au crédit du compte

Paiements sortants

• Paiement Commercial (MT 103)*	30 €
• Flux de trésorerie (MT 202)	Gratuit
• Rectification de message*	20 €
• Débit non structuré*	35 €
• Avis de débit	Gratuit

**Autres devises que l'EUR : Supplément de 5 euros (facturé dans la devise concernée au taux interne du jour)*

Paiements entrants

• Paiement commercial (MT 103)*	30 €
• Flux de trésorerie (MT 202)	Gratuit
• Avis de crédit	Gratuit

**Autres devises que l'EUR : Supplément de 5 euros (facturé dans la devise concernée au taux interne du jour)*

B. Services de comptes

• Frais de tenue de compte	45 € / mois
• Relevé journalier (MT 940)	Gratuit
• Recherche (toute catégorie)	30 €
• Intérêts sur les soldes créditeurs	Nous consulter
• Intérêts sur les soldes débiteurs	Nous consulter
• Intérêts créditeurs sur compte dépôt	Nous consulter
• Réponse auditeurs/ Commissaires aux comptes	250 € minimum
• Avis de sort	30 €

C. Remises documentaires

• Encaissement	0,20% Flat – minimum 250 € / maximum 1.200 €
• Avis de sort, acceptation, prorogation...	50 €

D. Crédits documentaires

Selon accord et niveau de provision

• Simple Transmission	150 €
• Notification d'ouverture	0,10% Flat – Minimum 200 €
• Commission de paiement à échéance sur L/C non confirmée 0.10% Minimum	€ 200
•	
• Confirmation	} Nous consulter / Mini 250€
• Commission de modification de crédit non échu*	
Augmentation	Commission de notification ou de confirmation
Prorogation d'un crédit confirmé qui dépasse le trimestre indivisible*	Commission de confirmation
Prorogation d'un crédit confirmé à l'intérieur du trimestre – forfait	€ 200
Autres modifications – forfait	€ 200
• Acceptation / Paiement différé (par mois, minimum 2 mois)	Minimum de perception 250 €
• Engagement de remboursement (dont IRU)	200 €
• Modification (ne portant pas sur notre engagement)	200 €
• Levée des documents	0,15% Flat – Minimum 175 €
•	
• Commission de remboursement	150 €

N.B : Toutes devises confondues

E. Garanties et SBLC

Selon accord et niveau de provision

• Emission/prorogation/augmentation	2% l'an minimum
○ Minimum par trimestre	300 €
• Frais acte (émission / avenant)	500 € minimum
• Mise en jeu	500 € minimum

INFORMATION RELATIVE AU FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS ET DE RÉSOLUTION (FGDR)

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), créé par la loi du 25 juin 1999 est chargé de protéger et indemniser les clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire. La Garantie des Dépôts couvre les comptes de dépôts et les livrets jusqu'à 100 000 € (hors Livrets garantis par l'Etat). La Garantie des Titres couvre tous les instruments financiers jusqu'à 70 000 €. La Garantie des Cautions couvre les engagements de cautions réglementaires pris par des professionnels pour leurs clients.

Le FGDR peut intervenir aussi en Résolution de crise avant faillite, pour éviter les conséquences pour les clients.

Pour plus d'informations sur la protection de vos comptes en cas de défaillance de votre banque, consulter le site Web du FGDR :

www.garantiedesdepots.fr

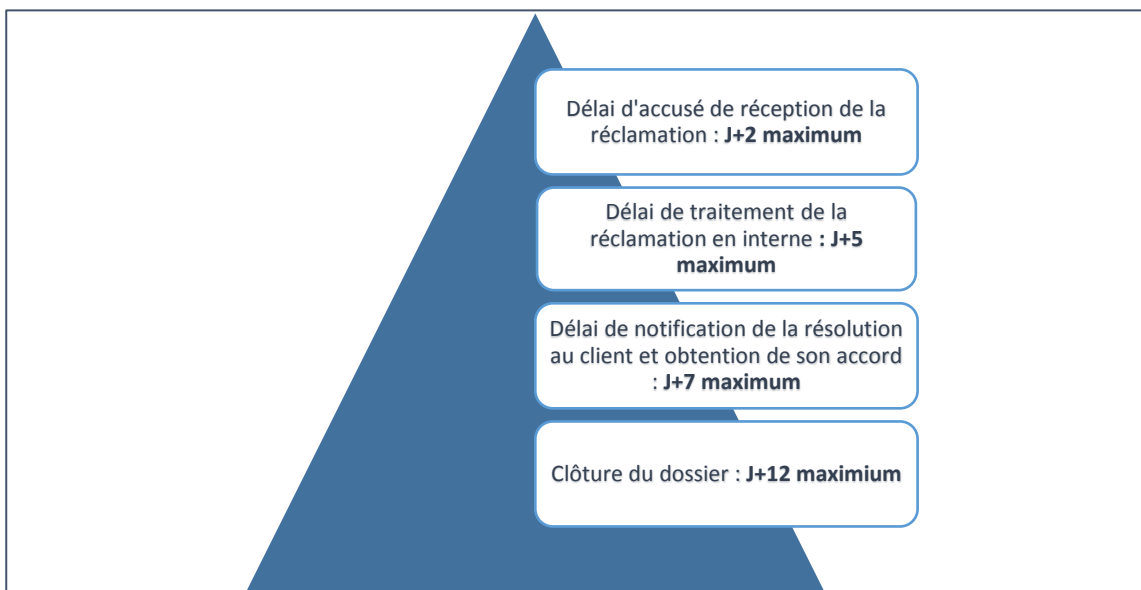
Réclamations

Les réclamations peuvent être formulées par téléphone (numéro non surtaxé), e-mail, courrier postal ou message SWIFT (correspondance bancaire).

Toute réclamation orale devra être formalisée via une réclamation écrite transmise par e-mail, par SWIFT ou par courrier postal à l'adresse suivante :

BGFIBank Europe
Département du Développement Commercial
10-12 rue du Général Foy
75008 Paris
egc@bgfi.fr
BGFIFRPP

Les délais de traitement des réclamations sont les suivants :





BGFI Bank

Votre partenaire pour l'avenir